

Bruxelles, le 19.6.2024
COM(2024) 401 final

RAPPORT DE LA COMMISSION
AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET À LA COUR DES COMPTES

**Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE - Exercice
financier 2023**



European
Commission

ISSN 2599-7092

Annual Management and Performance Report for the EU Budget

Volume I

#EUBUDGET

FINANCIAL YEAR

2023

2023 INTEGRATED FINANCIAL AND
ACCOUNTABILITY REPORTING

Budget

La Commission européenne ne peut être tenue pour responsable d'aucune conséquence résultant de la réutilisation de la présente publication.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2024

© Union européenne, 2024



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos © Union européenne, sauf mention contraire.

Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE – Partie I – Exercice financier 2023

Impression	ISBN <xxx-xx-xx-xxxxx-x>	ISSN <xxxx-xxxx>
	doi:10.<xxxx/xx...x>	<xx-xx-xx-xxx-xx-x>
PDF	ISBN <xxx-xx-xx-xxxxx-x>	ISSN <xxxx-xxxx> doi:10.<xxxx/xx...x> <xx-xx-xx-xxx-xx-x>

Également disponibles:

Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE – Partie II – Annexes – Exercice financier 2023

Impression	ISBN <xxx-xx-xx-xxxxx-x>	ISSN <xxxx-xxxx>
	doi:10.<xxxx/xx...x>	<xx-xx-xx-xxx-xx-x>
PDF	ISBN <xxx-xx-xx-xxxxx-x>	ISSN <xxxx-xxxx> doi:10.<xxxx/xx...x> <xx-xx-xx-xxx-xx-x>

Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE – Partie III – Annexes techniques – Exercice financier 2023

Impression	ISBN <xxx-xx-xx-xxxxx-x>	ISSN <xxxx-xxxx>
	doi:10.<xxxx/xx...x>	<xx-xx-xx-xxx-xx-x>
PDF	ISBN <xxx-xx-xx-xxxxx-x>	ISSN <xxxx-xxxx> doi:10.<xxxx/xx...x> <xx-xx-xx-xxx-xx-x>

Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE

Exercice financier 2023

Partie I

Le *Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE – Exercice 2023* constitue, avec ses annexes, la principale contribution de la Commission européenne à la procédure de décharge annuelle¹ par laquelle le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne surveillent l'exécution du budget de l'UE. Il est établi en application des obligations qui incombent à la Commission au titre du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne² et du règlement financier³. L'exécution du budget de l'UE est une responsabilité partagée, dans le cadre de laquelle la Commission collabore étroitement avec les États membres et avec d'autres partenaires et organisations.

Le rapport se compose de trois parties:

- la partie I expose les faits et réalisations clés de la gestion budgétaire en 2023;
- la partie II présente une image plus complète de l'exécution du budget de l'UE. L'annexe 1 fournit une vue d'ensemble de la performance du budget de l'UE en 2023 en ce qui concerne la réalisation des six priorités de la Commission pour 2019-2024, en intégrant systématiquement les priorités politiques horizontales dans le budget de l'Union. L'annexe 2 donne un bon aperçu des procédures de contrôle interne et de gestion financière. L'annexe 3 porte sur les aspects relatifs à la performance et à la conformité de la facilité pour la reprise et la résilience, l'instrument au cœur du plan de relance NextGenerationEU de l'UE;
- la partie III contient des annexes techniques à l'appui du rapport. Elle comprend l'annexe 4 «Fiches relatives aux performances des programmes» qui fournit des informations détaillées sur la performance de chaque programme.

Le présent rapport fait partie de l'ensemble plus large de rapports financiers et sur la responsabilité intégrés⁴, qui comprend également, entre autres, les comptes annuels consolidés⁵, des prévisions à long terme concernant les entrées et les sorties futures au cours des cinq années à venir⁶, le rapport d'audit interne⁷ et le rapport sur le suivi de la décharge de l'année précédente⁸.

¹ La procédure de décharge annuelle est la procédure par laquelle le Parlement européen et le Conseil donnent leur approbation finale à l'exécution du budget pour une année donnée et tiennent la Commission politiquement responsable de l'exécution du budget de l'UE (https://ec.europa.eu/info/strategy/eu-budget/how-it-works/annual-lifecycle/assessment/parliaments-approval_fr).

² [Article 318](#) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

³ Article 247, paragraphe 1, points b) et e), du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, JO L 193 du 30.7.2018, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2018/1046/oj> (règlement financier).

⁴ Article 247 du règlement financier.

⁵ Article 246 du règlement financier.

⁶ Article 247, paragraphe 1, point c), du règlement financier.

⁷ Article 118, paragraphe 8, du règlement financier.

⁸ Article 261, paragraphe 3, du règlement financier.

Table des matières

LE BUDGET DE L'UE GARDE LE CAP SUR LES PRIORITÉS EN TEMPS DE CRISE	5
PLANS RÉVISÉS POUR LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE FAVORISANT DES RÉFORMES ET DES INVESTISSEMENTS CIBLÉS	17
DES OUTILS EFFICACES GARANTISSENT LA BONNE GESTION ET LA PROTECTION DU BUDGET DE L'UE	20
LE RÉGIME DE CONDITIONNALITÉ CONTINUE DE CONTRIBUER À LA BONNE GESTION FINANCIÈRE ET À LA PROTECTION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UE	30
CONCLUSION SUR LE BILAN EN MATIÈRE DE GESTION	29

Veillez laisser cette page vide jusqu'à ce qu'elle soit prête à être publiée.

Veillez, avant publication, supprimer ce commentaire et, si cette page est numérotée, supprimer également cette page vide.

Le budget de l'UE garde le cap sur les priorités en temps de crise

Introduction

Le mandat de l'actuelle Commission a été marqué par **une série de crises sans précédent qui ont nécessité des solutions rapides et efficaces** pour protéger la vie des citoyens de l'Union et leurs moyens de subsistance. L'année 2023 a été une nouvelle année importante, au cours de laquelle l'UE a continué de répondre aux aspirations de ses citoyens et de relever les défis à mesure qu'ils se présentaient. Dans le même temps, la **Commission européenne a maintenu le cap sur les six priorités** définies au début de son mandat, s'attachant à concevoir des solutions globales, notamment en ce qui concerne la double transition écologique et numérique.

L'UE s'est dotée du **budget à long terme le plus puissant qu'elle ait jamais adopté**, ainsi que d'un **plan de relance phare: NextGenerationEU**. Ce plan est au cœur de la **réaction de l'UE aux conséquences de la pandémie de COVID-19**. Il est également le moteur de la transformation économique de l'UE.

Doté d'un budget de 807 milliards d'EUR, le **plan de relance NextGenerationEU pour l'Europe** est le programme de l'UE qui a vocation à soutenir la reprise économique après la pandémie de COVID-19 et à construire un avenir plus vert, plus numérique et plus résilient⁹. La facilité pour la reprise et la résilience représente 90 % du budget de NextGenerationEU. Il s'agit d'un **instrument de financement fondé sur la performance, qui donne aux États membres la flexibilité nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre les réformes et les investissements** qui répondent le mieux à leurs besoins nationaux, également définis au niveau de l'UE, dans le plein respect des objectifs de la transformation verte et numérique.

Alors que l'UE se remettait des effets de la pandémie et s'employait à bâtir une économie plus compétitive et résiliente, la **guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine s'est intensifiée** en 2023, avec des conséquences dévastatrices multiples et variées. La situation géopolitique s'est encore détériorée après les attentats terroristes perpétrés par le Hamas contre Israël le 7 octobre, qui ont été le déclencheur d'une guerre radicale dans la bande de Gaza, confrontée depuis à une situation humanitaire catastrophique. Le budget de l'UE et NextGenerationEU ont permis à l'UE de soutenir l'Ukraine et de faire face aux conséquences des guerres en Europe et au Proche-Orient, notamment la perturbation des marchés de l'énergie et un taux d'inflation élevé, ainsi que les catastrophes naturelles et les crises humanitaires.

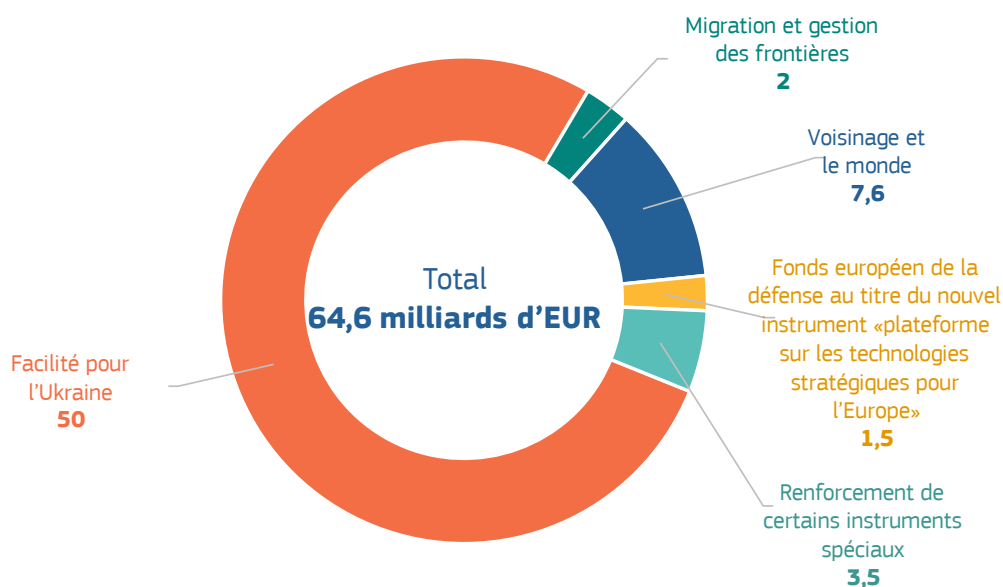
Même si le budget de l'UE a joué un rôle actif et de premier plan pour faire face aux crises inattendues de ces dernières années, il a ses limites: en 2023, alors que le cadre financier pluriannuel actuel n'était même pas encore arrivé à mi-parcours, **la flexibilité du cadre était presque épuisée**. C'est pourquoi la Commission européenne a proposé une révision ciblée du cadre financier pluriannuel afin de garantir que le budget de l'UE dispose des fonds les plus essentiels pour répondre aux priorités et aux besoins communs. Ainsi, un accord a été signé en février 2024 sur la **révision à mi-parcours du budget à long terme de l'UE**, qui, pour la toute première fois, prévoyait un ajustement des plafonds de dépenses.

Conformément aux priorités définies par la Commission, cela permet à l'UE d'apporter un soutien stable à l'Ukraine dans les années à venir, de continuer à relever les défis migratoires et extérieurs et de **renforcer la**

⁹ Décision (UE, EURATOM) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom (JO L 424 du 15.12.2020, p. 1), ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2020/2053/oj>. 807 milliards d'EUR en prix courants, 750 milliards d'EUR aux prix de 2018.

compétitivité et la souveraineté de l'Europe au moyen de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe», entre autres initiatives. Toutefois, cette révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel n'a pas inclus le relèvement proposé du plafond des dépenses administratives (regroupées dans la rubrique 7), qui aurait permis de gérer les importantes tâches supplémentaires de l'administration de l'UE et la pression due à la hausse de l'inflation.

Aperçu de la révision à mi-parcours du budget à long terme de l'UE pour la période 2021-2027



Total 64,6 milliards d'EUR



Source: Commission européenne

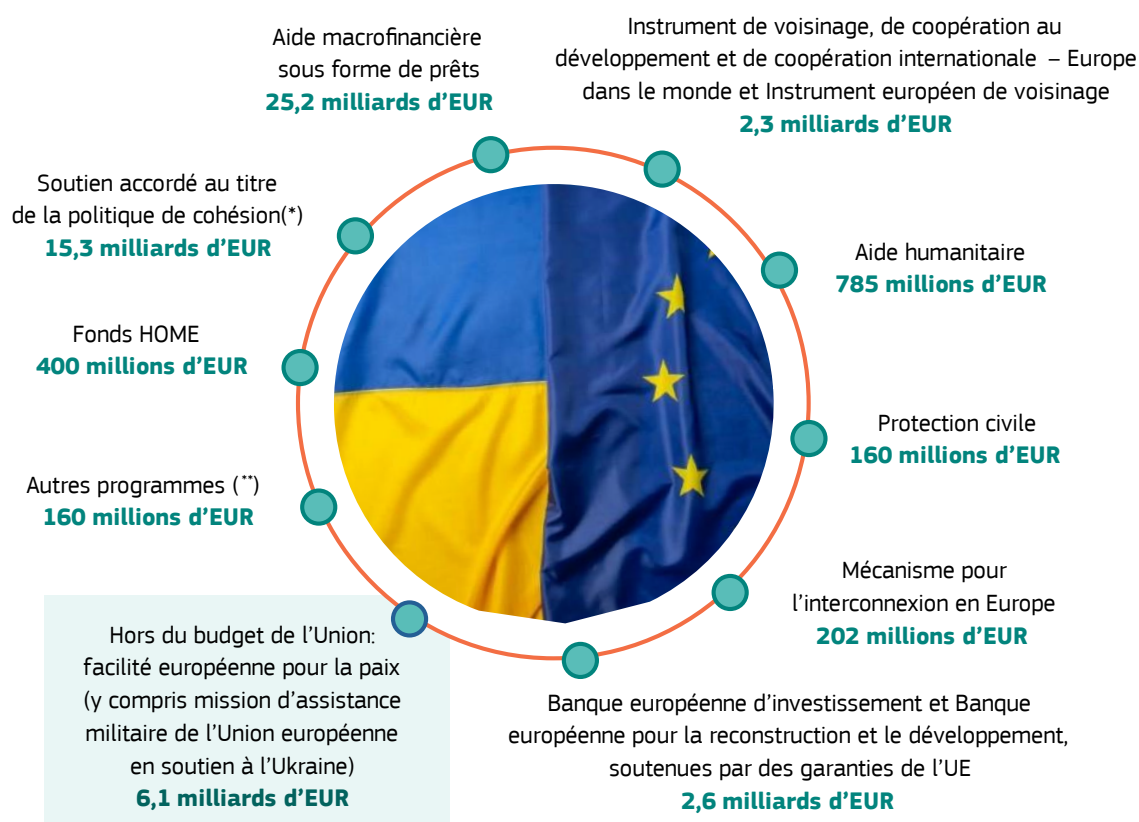
Maintenir le soutien apporté à l'Ukraine

En 2023, le **budget de l'Union a continué d'apporter son soutien à l'Ukraine** face à la guerre d'agression non provoquée et injustifiée menée par la Russie et à son annexion illégale de certaines parties du territoire ukrainien. À la fin de l'année, l'UE et ses États membres avaient mis près de 85 milliards d'EUR d'aide globale à la disposition de l'Ukraine et de sa population depuis le début de la guerre. Cette aide se composait d'une assistance macrofinancière de 25,2 milliards d'EUR, dont un ensemble de mesures de soutien sans précédent de 18 milliards d'EUR de prêts à des conditions très favorables pour la seule année 2023 dans le cadre de l'instrument d'assistance macrofinancière plus. Par ailleurs, environ 100 000 tonnes d'aide en nature, d'une valeur avoisinant 300 millions d'EUR, ont été fournies à l'Ukraine au titre du mécanisme de protection civile de l'Union, ce qui en fait à ce jour l'opération la plus longue, la plus importante et la plus complexe de ce mécanisme. Outre le soutien provenant du budget de l'UE, **l'aide apportée à l'Ukraine par l'UE et ses États membres – y compris de nature militaire – s'est élevée à plus de 27 milliards d'EUR**, dont 6,1 milliards d'EUR provenant de la **facilité européenne pour la paix**.

L'assistance macrofinancière est un type d'aide financière que l'UE fournit à des pays partenaires confrontés à de graves difficultés financières en vue de les aider à stabiliser leurs économies et à entreprendre les réformes nécessaires. Ces fonds aident l'Ukraine à continuer à payer les salaires et les pensions; à maintenir le fonctionnement des services publics essentiels, tels que les hôpitaux, les écoles et les habitations accueillant les personnes relocalisées; et à restaurer les infrastructures critiques. En outre, ces fonds aident également l'Ukraine à mener à bien des réformes institutionnelles, telles que les réformes en matière judiciaire et de lutte contre la corruption, qui sont cruciales pour les progrès du pays.

Outre l'assistance macrofinancière fournie à l'Ukraine, l'UE a mis des fonds de la politique de cohésion à la disposition des États membres pour les aider à accueillir les personnes fuyant la guerre en Ukraine. **L'action de cohésion en faveur des réfugiés en Europe et les mesures d'assistance flexible aux territoires** proposées en 2022 visaient à offrir la souplesse nécessaire aux règles de financement de la politique de cohésion. Fin 2023, ces mesures avaient mobilisé 15,3 milliards d'EUR dans les programmes d'intégration sociale et la fourniture de soins de santé, de denrées alimentaires, d'une aide de base et d'un accompagnement sur le marché de l'emploi. Les activités soutenues comprenaient notamment des cours de langue, l'éducation, les services sociaux et la garde d'enfants.

Contributions du budget de l'UE pour aider l'Ukraine et les États membres à faire face aux conséquences de la guerre en 2022 et 2023



Dotations en faveur de l'Ukraine et des États membres pour faire face aux conséquences de la guerre, provenant du budget de l'UE et hors budget de l'UE, pour la facilité européenne pour la paix en 2022 et 2023.

(*) Le soutien accordé au titre de la politique de cohésion fait référence à la flexibilité offerte par l'action de cohésion en faveur des réfugiés en Europe et par les mesures d'assistance flexible aux territoires, couvrant une combinaison de montants investis (ou reprogrammés) et de lignes de trésorerie mises à la disposition des États membres.

(**) Horizon Europe, le programme «L'UE pour la santé», l'instrument européen relatif à la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire, la politique étrangère et de sécurité commune.

Source: Commission européenne.

En 2023, **la Moldavie et l'Ukraine sont devenues des États participant au mécanisme de protection civile de l'Union**, le cadre européen de solidarité qui vient en aide aux pays frappés par des catastrophes. En réaction à la **destruction désastreuse du barrage de Nova Kakhovka**, en juin 2023, l'UE a mobilisé une aide immédiate à destination de l'Ukraine de diverses manières: par l'intermédiaire de son mécanisme de protection civile, en déployant ses réserves rescEU et en faisant appel à ses partenaires humanitaires.

Entre janvier et novembre 2023, 10,5 millions d'Ukrainiens ont reçu une **aide humanitaire en Ukraine** grâce à l'UE et à d'autres donateurs. Depuis janvier 2023:



- plus de 4,1 millions de personnes ont bénéficié d'une **assistance alimentaire**;
- les **mesures sanitaires** ou fournitures médicales ont aidé 7,5 millions de personnes;
- l'**aide en espèces** a bénéficié à 3,7 millions de personnes;
- les **services de protection critiques** ont été étendus à 4,5 millions de personnes;
- près de 6,5 millions de personnes ont pu retrouver un **accès à l'eau potable et aux services essentiels d'hygiène** et d'assainissement.

Le blocage délibéré par la Russie des exportations de céréales transitant par la mer Noire, en ciblant les silos à céréales et les infrastructures agricoles ukrainiennes et en limitant les exportations de produits agricoles et d'engrais, a entraîné une **aggravation de la crise mondiale de la sécurité alimentaire**. Pour y remédier, en 2022, l'UE, ses États membres, la Moldavie et l'Ukraine, ainsi que des institutions financières internationales, ont lancé l'initiative des corridors de solidarité UE-Ukraine afin d'acheminer les réserves de céréales bloquées en Ukraine vers le reste du monde. Cette initiative s'est poursuivie en 2023. L'Ukraine jouant un rôle essentiel dans l'approvisionnement mondial en céréales et en oléagineux, la guerre a créé une forte incertitude et une grande volatilité sur ces marchés. **Le blocage par la Russie des voies d'exportation habituelles de l'Ukraine** a eu pour effet de voir augmenter les exportations ukrainiennes vers les États membres de l'UE voisins. Par conséquent, en 2023, l'UE a mis en place deux trains de mesures de soutien. Plus de **156,3 millions d'EUR ont été alloués au titre de la réserve agricole de la politique agricole commune pour soutenir les agriculteurs les plus touchés** dans les cinq États membres voisins de l'Ukraine. Dans le cadre d'un troisième train de mesures de soutien, **la Commission européenne a mobilisé un financement supplémentaire de 330 millions d'EUR à allouer aux agriculteurs de l'UE** dans d'autres États membres touchés par les coûts élevés des intrants et les problèmes spécifiques imputables en particulier à la guerre d'agression menée par la Russie. L'UE a également versé 2,8 milliards d'EUR en 2023 pour lutter contre l'insécurité alimentaire et promouvoir des systèmes alimentaires durables à l'échelle mondiale.

La communauté internationale devra consentir un effort financier d'envergure pour reconstruire l'Ukraine une fois la guerre terminée. L'UE contribue déjà de manière substantielle à renforcer la résilience du pays. L'Ukraine profite également de plus en plus de son **intégration dans les programmes existants de l'UE**, tels que le programme pour le marché unique, le programme LIFE, Erasmus+, Horizon Europe, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et le programme «Europe créative». L'UE a également suspendu l'obligation de contribution financière de l'Ukraine – en échange de son association aux programmes de l'UE – tant que les difficultés financières du pays causées par la guerre subsisteront. Toutefois, un soutien beaucoup plus important sera nécessaire à moyen et à long terme pour rétablir les fondements d'un pays libre et prospère, ancré dans les valeurs européennes et dûment intégré dans les économies européenne et mondiale, et pour soutenir l'Ukraine sur la voie de son adhésion à l'UE.

Afin d'**aider l'Ukraine dans ses efforts de redressement, de reconstruction et de modernisation**, l'UE a lancé un nouveau mécanisme de soutien pour la période 2024-2027. La **facilité pour l'Ukraine** est un instrument spécifique qui permettra à l'UE de fournir à l'Ukraine jusqu'à 50 milliards d'EUR d'aide financière stable et prévisible au cours de cette période, dont jusqu'à 17 milliards d'EUR d'aide non remboursable et jusqu'à 33 milliards d'EUR sous forme de prêts. Cette facilité témoigne de l'engagement indéfectible de l'UE à soutenir l'Ukraine face à la guerre d'agression que mène actuellement la Russie et sur la voie de son adhésion à l'UE. Elle fournira une aide financière directe et une aide à l'adhésion à l'Ukraine et mettra en place un cadre d'investissement spécifique. Pour financer les prêts octroyés à l'Ukraine, l'UE émettra des obligations sur les marchés financiers jusqu'à la fin de 2027. L'Ukraine s'est engagée à mettre en œuvre son plan de relance et de réforme et à respecter les mécanismes démocratiques.

Objectifs de la facilité pour l'Ukraine

	Soutenir le redressement, la reconstruction et la modernisation de l'Ukraine
	Répondre aux besoins de financement de l'Ukraine pour permettre au gouvernement ukrainien de fournir des services publics sans interruption
	Mobiliser les investissements dans le secteur privé ukrainien en vue d'une reprise économique et d'une reconstruction rapides
	Aider l'Ukraine à mener les réformes nécessaires sur la voie de son adhésion à l'UE
	Aider la société ukrainienne plus largement en contribuant à faire face aux conséquences sociales de la guerre

La Commission européenne et l'Ukraine devront protéger les intérêts financiers de l'UE en luttant contre la fraude, la corruption et les conflits d'intérêts. À cette fin, en 2023, l'Ukraine a coopéré avec la Cour des comptes européenne et l'Office européen de lutte antifraude, a nommé le nouveau chef de son parquet spécialisé dans la lutte contre la corruption (poste vacant depuis août 2020) et adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption, assortie de son programme de mise en œuvre correspondant. En outre, en mars 2024, l'Ukraine a adhéré au programme de l'Union en matière de lutte contre la fraude, qui est géré par l'Office européen de lutte antifraude.

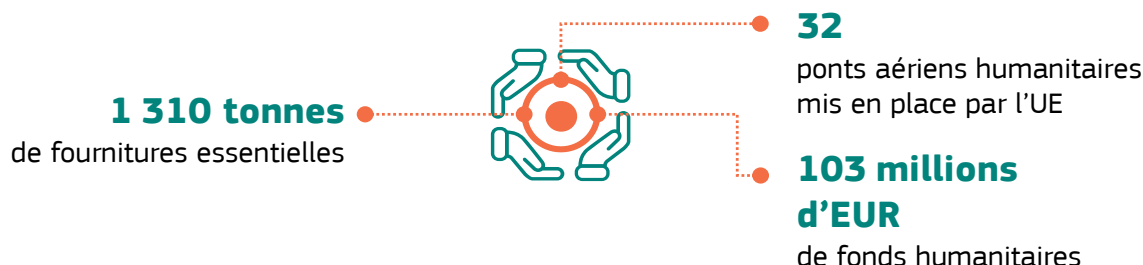
La réponse apportée par l'Union européenne à la crise au Proche-Orient

Outre la guerre qui perdure en Ukraine, les **attentats terroristes perpétrés par le Hamas contre Israël** le 7 octobre 2023 et l'opération militaire lancée par Israël dans la bande Gaza qui s'est ensuivie ont entraîné une détérioration radicale du paysage géopolitique et provoqué une catastrophe humanitaire dans cette partie des Territoires occupés. Cela a également accru le risque d'escalade dans la région. Soulignant que rien ne justifie la terreur, la **Commission européenne a condamné les attaques du Hamas avec la plus grande fermeté**.

Face à la montée des discours de haine et des crimes de haine antisémites et antimusulmans constatée à l'automne 2023, la Commission européenne a mobilisé le Fonds pour la sécurité intérieure afin de débloquer 30 millions d'EUR d'aide aux États membres pour protéger les espaces publics et les lieux de culte. Gravement préoccupée par la situation humanitaire qui ne cesse de se dégrader dans la bande de Gaza, la **Commission européenne a quadruplé son aide humanitaire**, mobilisant plus de 100 millions d'EUR en 2023, et **s'est**

efforcée de contourner les restrictions d'accès pour fournir une aide humanitaire au peuple palestinien, afin de garantir des flux d'aide soutenus, réglementés et solides, en collaboration avec plusieurs États membres et partenaires internationaux.

Aide humanitaire de l'UE en faveur du peuple palestinien en 2023



Source: Commission européenne

Renforcer les capacités de l'UE en matière de sécurité et de défense

Compte tenu de la **situation géopolitique de plus en plus instable** et de la nécessité de renforcer la capacité de l'UE à assurer la sécurité et la protection sur l'ensemble du continent, la Commission européenne a intensifié ses efforts en matière de sécurité et de défense. En 2023, **deux initiatives clés** visant à renforcer la défense et l'industrie de l'UE ont été adoptées.

1. Soutenue par un budget de 500 millions d'EUR, l'**action de soutien à la production de munitions** vise à améliorer et à accélérer la production de munitions et de missiles de l'Union. 31 projets couvrant cinq domaines (explosifs, poudre propulsive, obus, missiles, essais, reconditionnement et certification) ont été sélectionnés pour aider l'industrie européenne à accroître sa production de munitions et son état de préparation. Il s'agit d'une réponse directe à l'appel lancé par le Conseil européen, en mars 2023, de livrer d'urgence à l'Ukraine des munitions et si cela est demandé, des missiles et d'aider les États membres à reconstituer leurs stocks.
2. S'y ajoute l'**instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes**, doté d'un budget de 310 millions d'EUR, qui a pour objet d'inciter les États membres de l'UE, pour la toute première fois, à acquérir ensemble les produits de défense les plus importants auprès de l'industrie européenne de la défense.

Par ailleurs, le **Fonds européen de la défense, doté d'un budget de 8,9 milliards d'EUR au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027¹⁰**, apporte un soutien essentiel aux activités de recherche et développement dans le domaine de la défense dans l'UE. Plus de 2,9 milliards d'EUR ont été accordés à 101 projets collaboratifs de recherche et développement dans les États membres en 2021 et 2022, dont 1,2 milliard d'EUR en 2023. En outre, **au titre de la mobilité militaire du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, 808 millions d'EUR ont été alloués en 2023** pour financer le transport de troupes et d'équipements sur l'ensemble du réseau transeuropéen de transport, en investissant dans des infrastructures pouvant être utilisées tant à des fins civiles qu'à des fins militaires.

¹⁰ Ce montant comprend un renforcement d'environ 1,5 milliard d'EUR dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel. La programmation actuelle 2021-2027 pour le Fonds européen de la défense vise un montant de 7,3 milliards d'EUR en prix courants, dont 1,5 milliard d'EUR qui seront ensuite réorientés de ce Fonds pour soutenir la proposition de règlement instituant un programme européen pour l'industrie de la défense.

Renforcer les partenariats à l'échelle mondiale

En 2023, l'UE et ses États membres sont restés ensemble **le premier fournisseur mondial d'aide publique au développement**. Afin de faire progresser les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale et de renforcer le rôle de l'Europe dans le monde, la Commission a également mis en place, en 2023, **la stratégie «Global Gateway»**, qui s'appuie sur les ressources financières du budget de l'UE et des États membres. L'UE a accompli des progrès significatifs dans le déploiement de cette stratégie en lançant 225 nouveaux projets phares en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Asie, dans le Pacifique, dans les Balkans occidentaux et dans les pays du voisinage oriental et méridional en 2023 et 2024. Lors du sommet UE-CELAC (Communauté des États latino-américains et des Caraïbes) de juillet 2023, l'Union a lancé le programme d'investissement «Global Gateway», qui devrait mobiliser plus de 45 milliards d'EUR dans la région latino-américaine et caribéenne d'ici à 2027. L'UE progresse également dans la mise en œuvre du paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe, d'un montant de 150 milliards d'EUR, et des nouvelles initiatives de l'Équipe Europe.

En novembre 2023, l'Union européenne et 64 pays ont signé l'accord post-Cotonou tant attendu, connu sous le nom d'**accord de Samoa**, marquant le début d'un partenariat revitalisé entre l'UE et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. **Des partenariats stratégiques sur des chaînes de valeur des matières premières mutuellement bénéfiques** ont été conclus avec l'Argentine, le Chili, la République démocratique du Congo, le Groenland et la Zambie en 2023, en plus des partenariats précédemment conclus avec la Namibie, le Kazakhstan, l'Ukraine et le Canada.

Soutenir le contrôle des frontières et faire face à la pression migratoire

En 2023, la **pression migratoire** aux frontières extérieures de l'UE est restée importante. Plus de 1 million de personnes ont demandé l'asile dans l'UE en 2023, ce qui représente une hausse significative – de 20 % – par rapport à 2022. Pour relever ce défi, les États membres ont **fait usage du Fonds «Asile, migration et intégration» pour améliorer les structures d'accueil, en particulier pour les enfants**. Ils ont également cherché à soutenir en priorité l'intégration des migrants, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les mineurs non accompagnés. Le Fonds a également joué un rôle essentiel en aidant les États membres à faire face aux arrivées de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, fuyant la guerre, qui se sont vu accorder une protection temporaire au titre de la directive relative à la protection temporaire. Une aide d'urgence a également été mobilisée à la suite du nombre considérable de migrants qui ont accosté à Lampedusa en septembre 2023, lorsque l'île italienne a vu plus de 6 000 migrants débarquer sur ses plages en seulement 3 jours.

En février 2023, le Conseil européen a invité la Commission européenne à donner la priorité aux mesures de financement qui renforcent le contrôle des frontières extérieures de l'UE. **Le mécanisme thématique de l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas a été utilisé en 2023 pour investir près de 448 millions d'EUR dans le renforcement des capacités des États membres en matière de gestion des frontières**. Il s'agissait notamment de lutter contre l'instrumentalisation des migrants aux frontières avec la Biélorussie et la Russie, d'aider la Bulgarie et la Roumanie à faire face à une pression accrue sur la route des Balkans occidentaux, de renforcer la capacité opérationnelle de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et d'optimiser les contrôles aux frontières dans plusieurs États membres.

Poursuivre la mise en œuvre des priorités à long terme de la Commission

Afin de tenir les promesses faites en 2019, le collège des commissaires a, tout au long de son mandat, orienté ses travaux de manière à répondre à **six grandes ambitions**. Toutefois, le monde a radicalement

changé depuis 2019. Les crises de ces dernières années ont profondément ébranlé des certitudes profondément ancrées, notamment en ce qui concerne le **rôle de l'UE, les modèles économiques et de solidarité et l'ordre international multilatéral fondé sur des règles**. Toutefois, les grandes ambitions restent d'actualité – dans de nombreux domaines, plus que jamais, dans l'intérêt de l'UE et de ses citoyens. En 2023, la Commission européenne a continué de déployer des initiatives politiques et législatives majeures pour atteindre ses priorités à long terme.

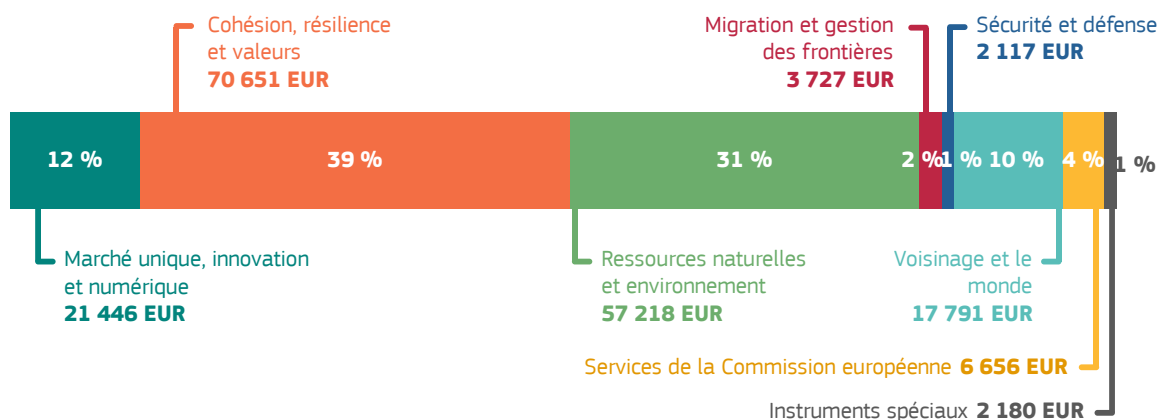
Priorités à long terme	Exemples de grandes étapes stratégiques en 2023
 Le pacte vert pour l'Europe	Le paquet «Ajustement à l'objectif 55» a été complété par l'adoption de la directive révisée relative à l'efficacité énergétique, de la directive révisée relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et du règlement «ReFuelEU Aviation». Deux nouvelles propositions ont été adoptées sur les sols et les forêts. Le Fonds social pour le climat a été créé en mai 2023 pour soutenir la protection par les États membres des groupes vulnérables touchés par la transition écologique. La Commission a présenté un plan industriel du pacte vert, qui vise à renforcer la compétitivité de l'industrie à zéro émission nette d'Europe et à favoriser la transition rapide vers la neutralité climatique, ainsi qu'un ensemble de mesures visant à écologiser le transport de marchandises. Entrée en vigueur du nouveau règlement sur les batteries, d'un accord institutionnel sur l'écoconception pour des produits durables et d'une nouvelle proposition sur la conception et la fin de vie des véhicules. La Commission a présenté le plan d'action de l'UE en matière d'énergie éolienne destiné à soutenir l'industrie éolienne européenne et la transition vers une énergie propre. La Commission a lancé la première vente aux enchères organisée dans le cadre de la Banque européenne de l'hydrogène afin de soutenir la production d'hydrogène renouvelable en Europe, avec un montant initial de 800 millions d'EUR provenant du Fonds pour l'innovation financé par les recettes du système d'échange de quotas d'émission de l'UE. Les colégislateurs sont parvenus à un accord sur la législation visant à améliorer l'organisation du marché de l'électricité de l'UE, proposée par la Commission en mars 2023, en vue de développer les énergies renouvelables, de mieux protéger les consommateurs et de renforcer la compétitivité industrielle. La Commission a lancé quatre appels à propositions invitant les entreprises à acheter conjointement du gaz par l'intermédiaire de la plateforme énergétique de l'UE afin de lutter contre l'insécurité énergétique et la hausse des prix, pour un volume correspondant à plus de 42 milliards de mètres cubes.
 Une Europe adaptée à l'ère du numérique	Le règlement européen sur les semi-conducteurs, proposé par la Commission en février 2022 pour renforcer la compétitivité et la résilience de l'UE dans ce domaine, est entré en vigueur le 21 septembre 2023. La première série de très grandes plateformes en ligne et de moteurs de recherche soumis à des obligations particulières au titre du règlement sur les services numériques a été désignée, suivie d'une deuxième série de désignations de très grandes plateformes en ligne. Les colégislateurs (le Parlement et le Conseil) sont parvenus à un accord sur la législation sur l'intelligence artificielle, premier cadre réglementaire complet applicable à l'intelligence artificielle.
 Une économie au service des personnes	Les colégislateurs sont parvenus à un accord sur le règlement relatif aux matières premières critiques, 8 mois seulement après la proposition de la Commission. L'UE a présenté une stratégie européenne en matière de sécurité économique visant à réduire au minimum les risques découlant des dépendances économiques, tout en préservant au maximum l'ouverture et le dynamisme économiques de l'UE. Les États membres ont révisé leurs plans pour la reprise et la résilience afin d'y introduire un chapitre REPowerEU et d'accéder à des prêts (supplémentaires) au titre de la facilité pour la reprise et la résilience. La Commission a proposé des mesures concrètes pour permettre aux États membres de stimuler l'économie sociale et de créer de l'emploi, dans le prolongement de son plan d'action de 2021.

 Une Europe plus forte sur la scène internationale	L'«accord de Samoa» (post-Cotonou) a été signé avec 69 pays partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et le partenariat entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes a été relancé. Le tout premier forum «Global Gateway» a été organisé en octobre. L'UE a exposé sa stratégie spatiale pour la sécurité et la défense pour une UE plus forte et plus résiliente. L'UE a mis en place un pont aérien humanitaire vers Gaza.
 Promotion de notre mode de vie européen	Les colégislateurs sont parvenus à un accord historique sur cinq éléments clés du nouveau pacte sur la migration et l'asile, ce qui constitue une avancée majeure vers un système commun de gestion des flux migratoires dans l'UE. Les États membres ont approuvé l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'espace Schengen, qui commencera par la levée des contrôles aux frontières aériennes et maritimes. L'approche globale en matière de santé mentale a introduit 20 initiatives phares et un financement de 1,23 milliard d'EUR provenant de différents instruments financiers. La Commission a adopté la boîte à outils «démographie», qui contient un ensemble d'instruments politiques mis à la disposition des États membres pour gérer l'évolution démographique et ses incidences sur la société et l'économie de l'UE.
 Un nouvel élan pour la démocratie européenne	La convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est entrée en vigueur pour l'UE le 1^{er} octobre 2023. La Commission a adopté le paquet «Défense de la démocratie» afin de lutter contre la menace d'influences étrangères déguisées pesant sur notre vie démocratique et de contribuer à renforcer la résilience démocratique. Les panels de citoyens européens sont devenus une composante régulière du processus d'élaboration des politiques de la Commission. La Commission a enregistré la 100^e initiative citoyenne européenne, donnant aux citoyens la possibilité d'ajouter l'initiative «Relier toutes les capitales européennes et tous les citoyens européens grâce à un réseau de trains à grande vitesse» au programme de l'UE.

Le **budget de l'UE est l'outil le plus puissant dont dispose l'UE pour mettre en œuvre son programme politique commun et investir** dans des projets présentant une valeur ajoutée européenne. Grâce à ses programmes, le budget de l'Union soutient, directement ou indirectement, les politiques internes et externes de l'UE. En 2023, un grand nombre de programmes de l'UE au titre des budgets à long terme 2014-2020 et 2021-2027 ont continué à produire des résultats pour les citoyens. **Le total des crédits d'engagement pour le budget à long terme de l'UE en 2023 s'élevait à près de 182 milliards d'EUR, et les crédits d'engagement de NextGenerationEU à près de 238 milliards d'EUR.**

Cadre financier pluriannuel: crédits d'engagement du budget 2023 de l'UE par ligne budgétaire (en millions d'EUR).

Total **181 787 EUR**

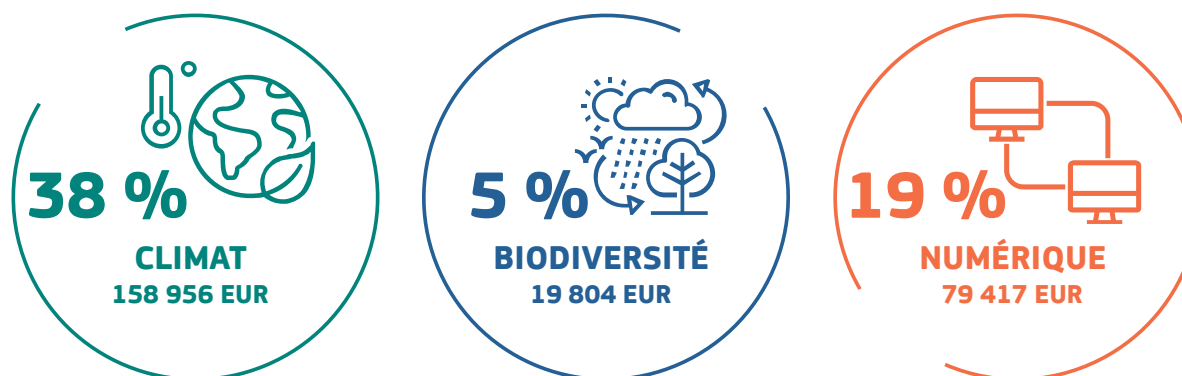


Source: Commission européenne

Le **budget de l'UE est axé sur la création de valeur, sur le long terme, pour l'Union européenne.**

Tous les programmes de financement de l'Union ont continué à progresser dans la réalisation de leurs objectifs de performance. Ils soutiennent la durabilité et la prospérité de l'UE. Par exemple, le budget est essentiel pour réaliser **la double transition écologique et numérique**. En 2023, selon les estimations, un montant record de 160 milliards d'EUR¹¹ a été consacré à l'intégration des objectifs climatiques, 20 milliards d'EUR à l'intégration des objectifs en matière de biodiversité et 79 millions aux priorités numériques.

Dotation du budget de l'UE et de NextGenerationEU en faveur des priorités horizontales en 2023 (pourcentage du budget total et montants estimés en millions d'EUR)



Source: Commission européenne.

¹¹ Sur la base des engagements budgétaires.

Exemples de contributions du budget de l'UE aux priorités horizontales

Climat

- Entre 2014 et 2022, 29 millions de citoyens ont bénéficié d'une protection contre les inondations grâce aux interventions financées par les fonds de la politique de cohésion.
- L'aide du Fonds de solidarité de l'Union européenne s'est élevée au total à 755 millions d'EUR à la suite de catastrophes naturelles en Belgique, en Allemagne, en Italie et en Roumanie.
- Environ 188 000 hectares de terres agricoles ont été boisés en 2022 grâce au soutien de la politique agricole commune au cours de la période 2014-2022.

Biodiversité

- En 2022, 20,3 millions de ruches ont bénéficié d'un soutien de la politique agricole commune.
- 31 projets LIFE contribuent actuellement à améliorer l'état de conservation de plus de 100 espèces.

Numérique

- Entre 2014 et 2022, 7,9 millions de ménages supplémentaires ont pu accéder à l'internet à haut débit, avec une vitesse d'au moins 30 mégabits par seconde, grâce aux interventions financées par les fonds de la politique de cohésion.
- Une capacité supplémentaire de 3 000 téraoctets par seconde a été créée par des réseaux dorsaux, dont des câbles sous-marins, déployés par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe en 2023.

Égalité entre les hommes et les femmes

- Le suivi des dépenses en matière d'égalité hommes-femmes a été renforcé par l'inclusion, dans les «Fiches relatives aux performances des programmes», des données ventilées par sexe disponibles par programme. Selon la méthode de suivi de l'égalité entre les hommes et les femmes, en 2023, 11 % du budget de l'UE ont contribué à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes (notes de 2 et de 1).

L'annexe 1 du présent rapport présente une synthèse complète de la **performance du budget de l'UE en 2023**. Elle présente tout d'abord des **données agrégées** sur l'exécution globale du budget de l'UE et de ses différents programmes de dépenses. Elle expose ensuite **la manière dont le budget de l'UE a soutenu les grandes ambitions de la Commission européenne énumérées ci-dessus**. Elle s'appuie sur les rapports annuels d'activité et les fiches relatives aux performances des programmes¹² des services de la Commission pour fournir des **exemples concrets et parlants** de la performance du budget de l'UE. Il s'agit notamment des principales évolutions politiques et du **soutien apporté à l'Ukraine** dans le cadre de divers programmes de dépenses. Cette annexe décrit également la manière dont la Commission européenne assure un suivi et rend compte de ce qui est dépensé pour des politiques spécifiques et des **priorités horizontales («intégration»)** dans le cadre des programmes de l'UE. Ces dépenses concernent en particulier le financement d'initiatives qui ont des objectifs liés au climat, à la biodiversité, à l'égalité entre les hommes et les femmes et au développement durable. Enfin, elle fournit des informations sur la contribution du budget de l'UE à la priorité de la Commission européenne consistant à promouvoir la transition numérique.

Plans révisés pour la reprise et la résilience favorisant des réformes et des investissements ciblés

En 2023, la **facilité pour la reprise et la résilience a continué de soutenir la reprise économique et les réformes** dans les États membres. L'accent a été mis sur la révision des plans pour la reprise et la résilience des États membres afin de tenir compte de l'évolution de la situation et des nouveaux défis (par exemple, l'inflation et l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine), ce qui a donné lieu à une dotation supplémentaire de 147,2 milliards d'EUR aux États membres, à utiliser d'ici à 2026, sous la forme de subventions – 21,6 milliards d'EUR – et de prêts – 125,5 milliards d'EUR. Au total, fin 2023, 648 milliards d'EUR avaient été alloués, 357 milliards d'EUR en subventions et 291 milliards d'EUR en prêts.

L'une des principales caractéristiques de la révision a été **l'ajout d'un chapitre REPowerEU, destiné à faire face aux défis et aux perturbations du marché de l'énergie causés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine**. Au total, 31 révisions des plans ont été adoptées en 2023 avec le soutien de **l'instrument d'appui technique**, dont 23 comprenaient un chapitre REPowerEU¹³. Ces chapitres REPowerEU approuvés prévoyaient plus de 60 milliards d'EUR pour des réformes et des investissements visant à permettre des économies d'énergie, à remplacer les combustibles fossiles et à répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité d'approvisionnement, tout en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes. L'introduction d'un chapitre REPowerEU a eu également pour effet de relever les ambitions de la facilité pour la reprise et la résilience en ce qui concerne la transition écologique. Avec les 27 plans pour la reprise et la résilience révisés, **plus de 42 % (275 milliards d'EUR) de la dotation totale de la facilité pour la reprise et la résilience financeront des investissements et des réformes soutenant la transition écologique**, y compris l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les réseaux électriques et d'autres investissements verts. En décembre 2023, un montant total de 1,5 milliard d'EUR avait déjà été transféré de la contribution totale du Fonds pour l'innovation aux mesures REPowerEU pour la période 2023-2026, fixée à 12 milliards d'EUR.

¹² Chaque année, les services de la Commission rendent compte de la performance par rapport à leurs objectifs dans leurs rapports annuels d'activité respectifs, qui sont publiés sur le portail web «Europa.eu». Les services contribuent également aux «Fiches relatives aux performances des programmes» (voir l'annexe 4 du présent rapport annuel sur la gestion et la performance en ligne), qui fournissent une vue d'ensemble annuelle des données de performance de tous les programmes de dépenses de l'UE pour la période 2021-2027.

¹³ Les plans pour la reprise et la résilience ont été révisés afin d'inclure un chapitre REPowerEU ou de tenir compte de circonstances objectives, de sorte que le nombre de révisions dépassait le nombre total de plans (c'est-à-dire que certains États membres avaient procédé à deux révisions).

Principaux engagements en matière de climat et d'énergie pour 2026 au titre de la facilité pour la reprise et la résilience

 Énergies renouvelables pour tous	 Économies d'énergie
• Accélérer les procédures d'octroi de permis pour les énergies renouvelables grâce à des réformes ambitieuses dans 15 États membres. • Permettre la production d'au moins 20 gigawatts d'énergie renouvelable d'ici à 2026, en plus des 40 gigawatts prévus dans les plans existants, soit plus que la capacité installée totale de l'éolien en mer dans l'UE.	• Des interventions durables en matière d'efficacité énergétique réduiront les factures énergétiques d'au moins 1 million de ménages. • Au moins 180 000 systèmes de chauffage et de refroidissement durables seront installés d'ici à 2026.
 Renforcer la compétitivité de l'industrie de l'Union	 Des réseaux énergétiques sûrs pour l'UE
• Plus de 12 milliards d'EUR seront mis à disposition pour décarboner l'industrie de l'UE, dont 2,5 milliards d'EUR pour la production d'hydrogène renouvelable. • Des investissements stratégiques dans les technologies propres telles que les électrolyseurs, les batteries et les panneaux solaires. • Des actions de formation en matière de compétences vertes pour plus de 100 000 personnes.	• Plus de 3 000 km de lignes du réseau de transport et de distribution d'électricité seront modernisées, soit plus ou moins la distance entre Lisbonne et Riga. • Les installations de stockage de l'électricité à l'échelle du réseau intégreront facilement des énergies renouvelables intermittentes. • Les grands projets d'infrastructures gazières transfrontalières répondront aux besoins immédiats en matière de sécurité d'approvisionnement.

En 2023, la Commission européenne a versé un montant total de 75 milliards d'EUR (dont 28,7 milliards d'EUR sous la forme de prêts) correspondant aux demandes de paiement des États membres, ainsi que des préfinancements supplémentaires de 7,1 milliards d'EUR. À la fin de 2023, le total des versements s'élevait à 220,8 milliards d'EUR, répartis en 141,6 milliards d'EUR de subventions (40 % du total des 357 milliards d'EUR alloués aux subventions dans le cadre de l'enveloppe de la facilité pour la reprise et la résilience) et 79,2 milliards d'EUR de prêts (27 % du total des 291 milliards d'EUR alloués aux prêts dans le cadre de cette même enveloppe).

La facilité pour la reprise et la résilience fait la différence dans la vie des citoyens de l'UE. Ses principales réalisations sont notamment les suivantes¹⁴:

- **Transition écologique.** Fin 2023, grâce à la facilité, la consommation annuelle d'énergie avait été réduite de 28,2 millions de mégawatts et plus de 530 000 stations de ravitaillement et de recharge pour les véhicules propres avaient été installées ou modernisées.

¹⁴ Ces informations sont fondées sur les données communiquées par les États membres dans le cadre du rapport semestriel sur les indicateurs communs. Davantage d'informations et de données sont disponibles dans le tableau de bord de la reprise et de la résilience (https://ec.europa.eu/economy_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/index.html).

- **Transition numérique.** À la fin du premier semestre de 2023, plus de 5,6 millions de logements supplémentaires avaient désormais accès à des réseaux internet à très haute capacité et 309 millions d'utilisateurs utilisaient déjà des services publics numériques nouveaux ou améliorés¹⁵.
- **Soins de santé.** Les capacités de soins de santé ont été renforcées, notamment dans les hôpitaux, les cliniques, les centres de soins ambulatoires et les centres de soins spécialisés. D'ici à la fin de 2023, grâce à la facilité pour la reprise et la résilience, jusqu'à 45,8 millions de personnes par an pourraient bénéficier d'une structure de soins de santé nouvelle ou modernisée.
- **Éducation et formation.** Fin 2023, 8,7 millions de personnes avaient suivi des cours ou une formation et 5,8 millions de jeunes âgés entre 15 et 29 ans avaient reçu un soutien financier ou en nature (éducation, formation et aide à l'emploi) grâce aux mesures prises au titre de la facilité.
- **Soutien aux entreprises.** Fin 2023, près de 2 millions d'entreprises avaient reçu un soutien – financier ou en nature – au titre de la facilité.

La facilité pour la reprise et la résilience **est conçue pour soutenir des réformes majeures et améliorer la qualité des investissements dans les États membres**¹⁶. La mise en œuvre des plans nationaux était globalement en bonne voie à la fin de 2023, les progrès accomplis dans la réalisation de la plupart des jalons et cibles étant conformes aux attentes initiales. Alors que la grande majorité (82 %) des jalons et cibles prévus pour la fin de 2023 ont été soit évalués comme ayant été atteints par la Commission européenne (35 %), soit indiqués comme atteints par les États membres (47 %) à ce stade, un certain nombre d'États membres doivent accélérer la présentation des demandes de paiement et améliorer leur exhaustivité en vue de l'échéance de 2026. Lors de l'établissement des rapports, plus de 80 % des jalons et cibles prévus pour le troisième trimestre 2024 étaient sur la bonne voie pour être atteints dans les délais. Seule une faible partie d'entre eux étaient indiqués comme étant en retard (18 %).

Non seulement les réformes déclenchées par la facilité pour la reprise et la résilience rendent les États membres plus résilients à long terme, mais elles améliorent également les conditions d'une mise en œuvre réussie des investissements connexes dans le cadre de la facilité et des fonds de la politique de cohésion¹⁷. Cela se fait entre autres en modernisant les cadres réglementaires dans des secteurs clés (numérique, énergies renouvelables, transports, par exemple), en améliorant les procédures d'octroi de permis et de passation de marchés publics et en renforçant l'état de droit et les garde-fous contre la corruption. Le tableau de bord de la reprise et de la résilience¹⁸ contient des informations en temps réel sur la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience, et des informations sur les projets concrets financés au titre de la facilité sont disponibles dans une carte interactive mise à jour régulièrement¹⁹. Sur la base de la **stratégie de financement diversifiée de NextGenerationEU**, la Commission européenne a inclus toutes les opérations d'emprunt en 2023 dans une approche de financement unifiée qui consiste à n'émettre que des «obligations de l'UE» plutôt que des obligations sous des dénominations différentes en fonction des programmes. Au cours de l'année, la Commission a levé un total de 115,9 milliards d'EUR dans le cadre de l'émission des obligations de l'UE. **La majeure partie de ces fonds a été utilisée pour effectuer des décaissements en faveur des États membres au titre de la facilité pour la reprise et la résilience.** Près de 12,5 milliards d'EUR ont été émis sous la forme d'obligations vertes. Cela signifie que l'UE est en bonne voie pour devenir **l'un des plus grands émetteurs d'obligations vertes au monde**. En décembre, la Commission européenne a publié le premier rapport

¹⁵ Une même personne peut utiliser le service plusieurs fois, auquel cas elle sera comptée plusieurs fois.

¹⁶ Les États membres bénéficient également de l'instrument d'appui technique pour concevoir et mettre en œuvre des réformes, notamment celles prévues dans les plans pour la reprise et la résilience.

¹⁷ Ce qui améliore encore les conditions propices aux investissements requises dans le cadre de la politique de cohésion.

¹⁸ https://ec.europa.eu/economy_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/index.html?lang=fr

¹⁹ https://commission.europa.eu/business-economy-euro/economic-recovery/recovery-and-resilience-facility_fr

d'impact et d'affectation des obligations vertes NextGenerationEU, qui confirme **l'engagement de l'UE en faveur d'une finance durable**.

De plus amples informations sur la mise en œuvre et la gestion de la facilité pour la reprise et la résilience figurent à l'**annexe 3** du présent rapport annuel sur la gestion et la performance.

Des outils efficaces garantissent la bonne gestion et la protection du budget de l'UE

La Commission européenne attache une grande importance au fait d'utiliser au mieux l'argent des contribuables. Elle s'engage pleinement à veiller à ce que le financement parvienne aux bénéficiaires visés au juste coût et dans le respect des règles applicables. Pour atteindre cet objectif, la Commission s'appuie sur un certain nombre d'instruments qui se sont révélés adaptés au fil des ans et qui ont fait leurs preuves lorsqu'il s'est agi d'affronter les difficultés rencontrées par l'Union européenne.

Une chaîne de responsabilité solide

Le système de gouvernance et la chaîne de responsabilité de la Commission européenne sont adaptés à sa structure et à son rôle uniques. Le collège des commissaires est politiquement responsable de la gestion du budget de l'UE. Il délègue la gestion opérationnelle quotidienne aux 51 ordonnateurs délégués²⁰, qui gèrent et dirigent leurs services et sont responsables de la part du budget de l'UE exécutée dans leur service.

Les rapports annuels d'activité montrent de manière transparente comment les ordonnateurs délégués ont obtenu l'assurance que les ressources qui leur étaient allouées ont été utilisées conformément au principe de bonne gestion financière et que les procédures de contrôle en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes. Si les ordonnateurs délégués constatent des faiblesses, ils peuvent assortir leur déclaration d'assurance de réserves.

L'assurance s'appuie sur: 1) une évaluation du système de contrôle interne, y compris les mesures antifraude; 2) les résultats des contrôles effectués et leur évaluation des risques auxquels leur service est exposé ainsi que les mesures d'atténuation prises; 3) les mesures préventives et correctives qu'ils ont appliquées à la suite des contrôles qu'ils ont effectués, avec les États membres dans le cas de la gestion partagée; 4) les observations et conclusions de l'audit interne et de la Cour des comptes européenne; et 5) les mesures d'atténuation prises pour remédier aux faiblesses décelées, c'est-à-dire les domaines à haut risque.

Un cadre de contrôle interne et des mesures de lutte contre la fraude constamment actualisés

Le cadre de contrôle interne est indispensable à la Commission européenne pour garantir l'efficacité, l'efficience et l'économie des opérations qu'elle effectue, ainsi que leur légalité et leur régularité. Cela est particulièrement vrai dans un contexte de ressources limitées et d'un nombre de priorités qui ne cesse d'augmenter. En 2023, la Commission a continué d'adapter son cadre de contrôle

²⁰ Le terme «ordonnateurs délégués» désigne les directeurs généraux des services de la Commission, les chefs d'agences exécutives, d'offices, de services, de task forces, etc. L'article 74, paragraphe 1, du règlement financier dispose que «[l']ordonnateur est chargé dans l'institution de l'Union concernée d'exécuter les recettes et les dépenses conformément au principe de bonne gestion financière, notamment en faisant rapport sur la performance, et d'en assurer la légalité et la régularité ainsi que de veiller à l'égalité de traitement entre destinataires».

interne en fonction des besoins, par exemple, pour mettre en œuvre la facilité pour la reprise et la résilience, tirer profit de l'expérience acquise, affiner encore et mettre au point des stratégies spécifiques d'audit et de contrôle, et publier de nouveaux documents d'orientation à l'attention des États membres. En vue de la mise en œuvre des nouveaux programmes pour la période 2021-2027, d'autres stratégies d'audit et de contrôle ont également été révisées pour tenir compte des nouvelles caractéristiques et évolutions technologiques. D'après l'autoévaluation des services, la Commission estime que ses systèmes de contrôle interne fonctionnent bien, malgré quelques faiblesses pour lesquelles des mesures d'atténuation sont en place.

En ce qui concerne la lutte contre la fraude, la Commission européenne a révisé son plan d'action pour la stratégie antifraude et a continué à promouvoir l'utilisation et l'efficacité du système de détection rapide et d'exclusion, qui vise à prévenir et à combattre la fraude. Sur la base de la proposition de la Commission, l'accord politique entre les colégislateurs sur la refonte du règlement financier prévoit une extension proportionnée du champ d'application du système de détection rapide et d'exclusion, afin de mieux protéger le budget de l'UE contre la fraude et les irrégularités. Le législateur a également approuvé la saisie obligatoire par les États membres de données clés dans un système informatique intégré unique pour l'exploration de données et le calcul du risque afin d'accéder aux données sur les bénéficiaires des fonds de l'UE et d'y accéder, ainsi que de permettre le repérage des marchés et des bénéficiaires susceptibles d'être exposés à des risques. D'importantes initiatives politiques, en particulier en matière d'éthique et de lutte contre la corruption, ont également été mises en place en 2023, notamment une proposition de directive de la Commission visant à lutter contre la corruption au moyen du droit pénal et une communication conjointe proposant d'établir un régime de sanctions contre les actes graves de corruption commis en dehors de l'UE²¹.

Résultats des contrôles qui confirment que le budget de l'UE est bien protégé

Dans le contexte de leurs stratégies de contrôle relevant du cadre de contrôle interne, la Commission européenne et les États membres effectuent chaque année des centaines de milliers de vérifications pour prévenir, détecter et corriger les erreurs et les faiblesses des systèmes de contrôle. En ce qui concerne la gestion partagée, la Commission s'appuie sur les vérifications effectuées par les autorités nationales et les supervise au moyen de ses propres contrôles et audits si nécessaire, conformément au principe d'audit unique qui rationalise l'audit et le contrôle et réduit au minimum la charge d'audit pesant sur les bénéficiaires. Il en va de même pour la gestion indirecte, dans le cadre de laquelle la Commission s'appuie sur les vérifications effectuées par les partenaires chargés de la mise en œuvre, tandis que pour la gestion directe, la Commission procède elle-même aux contrôles. En ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience, les vérifications et les contrôles sont effectués selon une répartition claire des responsabilités entre la Commission européenne et les États membres.

Dans le domaine de l'agriculture 	Dans le domaine de la cohésion 
Les États membres ont procédé à plus de 900 000 vérifications et la Commission a examiné les rapports annuels et les avis pour l'ensemble des 75 organismes payeurs et effectué 61 audits.	Les États membres ont procédé à l'audit de plus de 8 300 opérations et la Commission a examiné les rapports annuels et les avis concernant 441 programmes et effectué 86 audits.

²¹ Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la lutte contre la corruption, remplaçant la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil et la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne, et modifiant la directive (UE) 2017/1371 du Parlement européen et du Conseil, [COM\(2023\) 234 final](#) du 3 mai 2023. Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen sur la lutte contre la corruption, [JOIN\(2023\) 12 final](#) du 3 mai 2023.

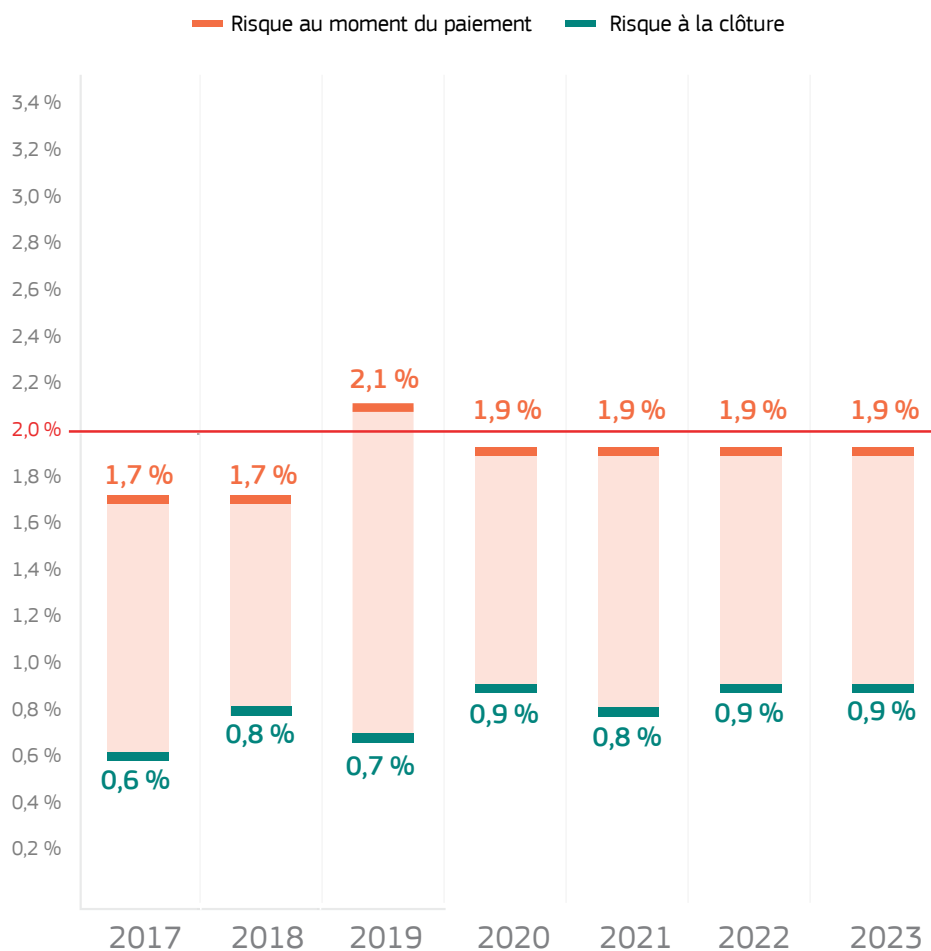
À la suite de ces contrôles et audits, des mesures préventives et correctives ont été mises en œuvre en 2023 pour un montant total de 3 836,7 millions d'EUR. Le montant des erreurs évitées s'élève à 2 399,1 millions d'EUR, à l'issue des contrôles et audits réalisés avant que les paiements ne soient effectués, et celui des corrections mises en œuvre par la Commission et les États membres à 1 437,6 millions d'EUR, à l'issue des contrôles et audits réalisés après que les paiements ont été effectués.

Sur la base de ces contrôles et audits, la Commission européenne estime le risque au moment du paiement, en mesurant le risque que les paiements effectués ne soient ni légaux ni réguliers. Ce risque est resté stable depuis 2020, à 1,9 %, proche du seuil de signification de 2 %. Ce chiffre est cohérent avec le fait que les dépenses sont encore principalement liées à la période de programmation 2014-2020 et, dans le cas de l'agriculture, que les dépenses sont encore principalement liées à la période de programmation 2014-2022²². Cela montre que la méthode du contrôle interne reste solide, même dans le contexte particulier de ces dernières années.

La Commission européenne détermine également un risque à la clôture, estimé à 1 % pour 2023 (également semblable aux années précédentes), qui représente le niveau d'erreur restant à la fin du cycle de programmation après la mise en œuvre de tous les contrôles et de toutes les corrections. Compte tenu du caractère pluriannuel des programmes de financement, la Commission, avec les États membres en cas de gestion partagée, déploie des efforts considérables pour effectuer des contrôles après les paiements et apporter des corrections jusqu'à la clôture des programmes. Ces efforts se reflètent dans l'estimation du risque à la clôture.

²² Prolongée par le règlement (UE) 2020/2220 du Parlement européen et du Conseil du 23 décembre 2020 établissant des dispositions transitoires relatives au soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) en 2021 et 2022, et modifiant les règlements (UE) n° 1305/2013, (UE) n° 1306/2013 et (UE) n° 1307/2013 en ce qui concerne les ressources et leur application en 2021 et 2022 et le règlement (UE) n° 1308/2013 en ce qui concerne les ressources et la répartition de ce soutien pour les exercices 2021 et 2022 (JO L 437 du 28.12.2020, p. 1), ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2020/2220/oj>

Risque au moment du paiement et à la clôture pour la Commission européenne pour la période 2016-2023.

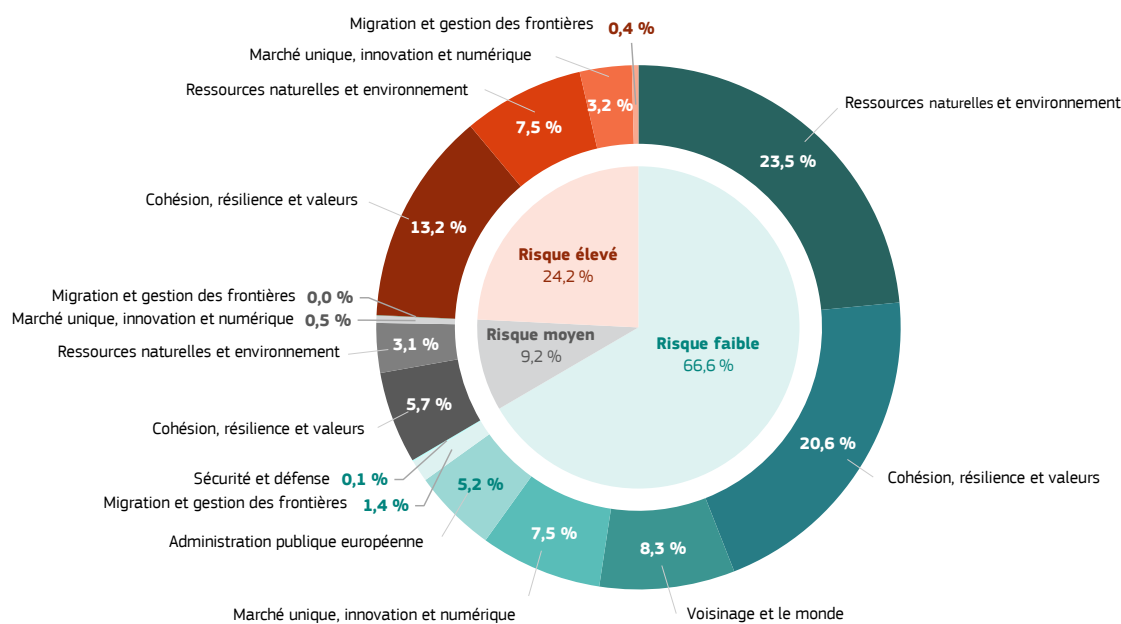


Source: Commission européenne, rapports annuels 2017-2023 sur la gestion et la performance du budget de l'UE.

Sur la base de tous les contrôles et audits effectués, la Commission européenne dispose d'éléments de preuve détaillés et solides du niveau de risque différencié pour les dépenses du budget de l'Union. Ces données sont détaillées jusqu'au niveau des programmes de la politique de cohésion et jusqu'au niveau des organismes payeurs pour les ressources naturelles. Cela permet à la Commission de répartir les dépenses en trois catégories de risque en fonction du risque au moment du paiement: faible (inférieur à 2,0 %), moyen (entre 2,0 % et 2,5 %) et élevé (supérieur à 2,5 %). Il est alors possible de traiter et de corriger les faiblesses précisément dans les segments des dépenses où elles se produisent et de concentrer l'action là où elle est jugée nécessaire.

Cela permet également à la Commission européenne de présenter une image nuancée des dépenses gérées. Horizon 2020 et la cohésion dans son ensemble présentent un risque au moment du paiement supérieur à 2 %, tandis que les ressources naturelles (dans leur ensemble) et les dépenses administratives présentent un risque faible. Toutefois, la majorité des programmes de la politique de cohésion présentent un risque faible à moyen, et la Commission est en mesure d'indiquer précisément quels programmes, dans quels pays, présentent un risque au moment du paiement supérieur à 2 %²³. De même, pour les dépenses relatives aux ressources naturelles présentant un risque faible de manière générale, et plus spécifiquement pour les paiements directs, la Commission est en mesure de déterminer les organismes payeurs présentant un risque élevé²⁴. En outre, elle place les mesures de marché et les mesures de développement rural dans le segment à haut risque. Lorsque le risque au moment du paiement est supérieur au seuil de signification, y compris la politique de cohésion, la Commission applique des **mesures** correctives dans le but de ramener le niveau d'erreur en dessous de 2 %.

Catégorisation des dépenses par la Commission européenne en segments à risque élevé, moyen et faible, en pourcentage du total des dépenses concernées pour 2023.



Source: rapports annuels d'activité de la Commission européenne pour 2023.

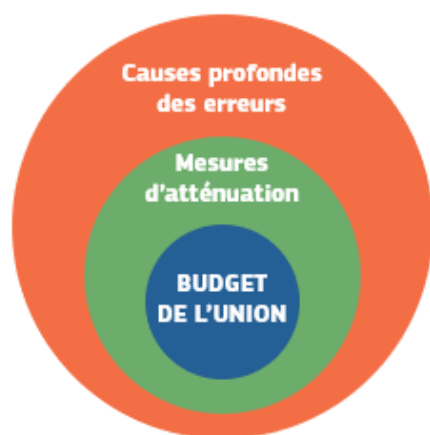
Le risque de la Commission européenne au moment du paiement est fondé sur une approche en matière de contrôle spécifique à sa fonction. La Commission, en sa qualité de gestionnaire du budget de l'UE, a pour mission, sur une base pluriannuelle, d'empêcher les erreurs et, le cas échéant, de les corriger, de

²³ En 2023, des réserves ont été émises concernant 43 programmes dans 17 États membres et au Royaume-Uni pour les périodes de programmation 2014-2020 et 2021-2027.

²⁴ En 2022, des réserves ont été émises à l'égard de 33 organismes payeurs dans 17 États membres et au Royaume-Uni.

recouvrer les fonds indûment dépensés et de remédier aux faiblesses décelées. L'approche de la Commission diffère de l'approche en matière d'audit de la Cour des comptes européenne, car elle est placée sous l'angle de la gestion, fournit des informations plus détaillées et est pluriannuelle.

La Commission rend compte de manière transparente des dépenses présentant un niveau de risque élevé jugé significatif, ou lorsqu'il existe des faiblesses significatives dans la gestion des fonds ou des risques de réputation. Elle fait état de ces risques et faiblesses dans les rapports annuels d'activité au moyen de réserves affectant la déclaration d'assurance. Pour 2023, 14 réserves ont été émises, d'une incidence financière totale de 1 291 millions d'EUR, soit 0,8 % des dépenses totales. Ces réserves sont une pierre angulaire de la chaîne de responsabilité. Elles relèvent les problèmes et les faiblesses rencontrés, et s'accompagnent systématiquement d'une description des mesures envisagées pour y remédier. Des corrections financières appropriées sont également appliquées.



Causes profondes des erreurs

- Déclarations de coûts inéligibles
- Non-respect des règles de l'UE ou nationales (marchés publics, aides d'État, etc.)
- Participants inéligibles
- Documents justificatifs manquants

Mesures d'atténuation

- Actualisation continue des stratégies de contrôle
- Options simplifiées en matière de coûts
- Actions de sensibilisation
- Orientations
- Formation
- Solutions numériques

La Commission européenne recourt également à des mesures appropriées pour remédier aux principales faiblesses décelées lors de ses contrôles, en tenant compte des recommandations formulées par le Parlement européen, l'auditrice interne et la Cour des comptes.

Elle tient également compte des enseignements tirés, notamment en ce qui concerne les mesures de simplification, lors de l'élaboration de nouvelles réglementations. Cela a été par exemple le cas pour les bases juridiques de la période de programmation 2021-2027, et cela se poursuivra lors de la préparation de la prochaine période de programmation. Comme expliqué ci-dessus, l'incidence de ces dispositions augmentera dans les années à venir, lorsque davantage de dépenses auront été effectuées dans le cadre de cette nouvelle période de programmation.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission européenne considère que le budget dans son ensemble est efficacement protégé. Cela est confirmé par l'avis global de l'auditrice interne²⁵, dans lequel celle-ci a considéré qu'en 2023, la Commission avait mis en place des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne qui, ensemble, sont appropriées pour donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs financiers, à l'exception des domaines de gestion financière pour lesquels les ordonnateurs délégués ont émis des réserves dans leurs déclarations d'assurance.

²⁵ Voir annexe 2, section 3.2, «Travaux du service d'audit interne et avis global».

Des rapports transparents

La Commission européenne rend compte de manière transparente de l'exécution opérationnelle et budgétaire des fonds qu'elle gère. Elle le fait dans le cadre d'un large éventail de rapports et de bases de données accessibles au public, dont quelques exemples sont donnés dans l'encadré ci-dessous.

- Les **rapports financiers et sur la responsabilité intégrés** de la Commission regroupent des informations complètes sur la mise en œuvre, la performance, les résultats, la bonne gestion financière et la protection du budget de l'UE. Ils comprennent les comptes consolidés définitifs, le présent rapport annuel sur la gestion et la performance, les prévisions à long terme des entrées et sorties futures, le rapport d'audit interne annuel et le rapport sur le suivi de la décharge.
- Dans leurs **rapports annuels d'activité**, les ordonnateurs délégués des 51 services de la Commission rendent compte des progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs en matière de mise en œuvre des fonds. Ils rendent compte des résultats des contrôles, des faiblesses décelées dans les systèmes de contrôle interne et des mesures prises pour y remédier. Ils mentionnent de manière transparente dans leur déclaration d'assurance les réserves pour les dépenses ou recettes à haut risque.
- Le **système de transparence financière** est un portail web ouvert aux membres du public qui souhaitent savoir qui a reçu des fonds du budget de l'UE et du Fonds européen de développement et pour quel montant, ou connaître les engagements des entités chargées de gérer le budget de l'UE en gestion directe et indirecte.
- Le **tableau de bord des obligations vertes NextGenerationEU** propose une vue d'ensemble en temps réel des mesures financées par les obligations vertes NextGenerationEU et des dépenses connexes. Ces données démontrent que la Commission émet des obligations vertes conformément aux normes les plus strictes et aux bonnes pratiques du marché. En décembre 2023, l'UE a publié le premier rapport d'impact et d'affectation des obligations vertes NextGenerationEU. Il montre comment le produit des obligations vertes a été utilisé et présente la première évaluation de l'incidence sur le climat des mesures qu'elles financent.
- **Kohesio²⁶, la plateforme publique pour la visibilité et la transparence des fonds de la politique de cohésion**, comprend les listes d'opérations publiées par tous les États membres conformément aux dispositions réglementaires applicables et est désormais disponible dans les 24 langues de l'UE. En mai 2024, Kohesio contenait des informations sur 2 millions de projets et environ 630 000 bénéficiaires soutenus par le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion et le Fonds social européen à concurrence de plus de 500 milliards d'EUR au total. En 2023, Kohesio a remporté le prix d'excellence de la bonne administration du médiateur dans la catégorie «Administration ouverte».
- Dans le domaine des **ressources naturelles**, la transparence des informations est assurée au niveau des États membres par la conception et la gestion de systèmes nationaux et, le cas échéant, de bases de données accessibles en ligne, par exemple pour l'identification des parcelles agricoles pour les fonds agricoles, et la publication régulière des bénéficiaires des fonds pour l'agriculture et pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture. Ces systèmes et bases de données ont été enrichis en 2023 par un nouveau catalogue en ligne d'initiatives relevant de la politique agricole commune²⁷, qui fournit une vue d'ensemble transparente de tous les plans stratégiques relevant de la politique agricole commune et des interventions connexes, y compris le tableau de bord des indicateurs de résultats et des réalisations prévus et la dotation financière au tableau de bord des objectifs spécifiques de la politique agricole commune.
- En ce qui concerne la **facilité pour la reprise et la résilience**, une nouvelle section a été ajoutée dans le tableau de bord sur la mise en œuvre de la facilité, qui présente les données

²⁶ <https://kohesio.eu/>.

²⁷ [Catalogue des interventions de la politique agricole commune](#).

communiquées par les États membres sur les 100 bénéficiaires finaux qui reçoivent le financement le plus élevé au titre de la facilité. La Commission a également publié des notes méthodologiques sur le tableau de bord afin d'expliquer de manière transparente la méthode du balisage des piliers et la méthode de calcul des décaissements pour chaque pilier.

En ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience, les résultats des contrôles confirment la réalisation satisfaisante de tous les jalons et cibles pour les paiements effectués en 2023.

La Commission a mis en place un environnement de contrôle spécifique pour la facilité pour la reprise et la résilience. Cet environnement garantit, d'une part, que les États membres mettent en place un système de contrôle efficace pour la protection des intérêts financiers de l'Union, conformément aux exigences du règlement et, d'autre part, que les paiements aux États membres sont légaux et réguliers, à savoir que les jalons et cibles qui les sous-tendent sont réalisés de manière satisfaisante.

Tous les jalons et cibles en matière d'audit et de contrôle²⁸ ont été évalués comme ayant été atteints pour tous les États membres qui avaient reçu un premier paiement à la fin de 2023 et pour lesquels ces jalons et cibles avaient été ajoutés au plan national pour la reprise et la résilience. Une attention particulière a été accordée à la réalisation des jalons et cibles ajoutés en ce qui concerne les arrangements des États membres pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE. Certains États membres ont également pris des engagements de suivi afin de garantir le respect des exigences relatives aux systèmes de gestion et de contrôle. La Commission a saisi l'occasion de la révision des plans pour la reprise et la résilience en 2023 pour ajouter de nouveaux jalons en matière d'audit et de contrôle lorsque cela a été jugé nécessaire²⁹. Les États membres ne peuvent recevoir de paiements, sauf à titre de préfinancement, tant que ces jalons et cibles ne sont pas réalisés.

Fin 2023, la Commission avait réalisé des audits de systèmes dans tous les États membres afin de s'assurer qu'ils avaient mis en place et maintenaient des systèmes de contrôle nationaux suffisamment solides. La Commission a constaté diverses situations concernant les organismes audités, les principales déficiences, à l'instar de 2022, étant liées à l'absence de coordination et de supervision suffisantes de la part des organismes chargés de la coordination, à des stratégies antifraude incomplètes, à des éléments manquants dans les évaluations des risques de fraude, à la nécessité d'améliorer les contrôles effectués pour prévenir les conflits d'intérêts, à une faible participation aux formations organisées pour sensibiliser à la fraude et à des déficiences dans le signalement des irrégularités à l'Office européen de lutte antifraude. La Commission a également procédé à une évaluation de la mesure dans laquelle les États membres respectaient leur obligation de vérifier régulièrement que le financement octroyé a été correctement utilisé conformément à toutes les règles applicables, y compris le respect des règles en matière de marchés publics et d'aides d'État, le cas échéant. Le résultat a été positif.

En ce qui concerne la légalité et la régularité, les résultats des contrôles de la Commission confirment la réalisation satisfaisante de tous les jalons et cibles pour les paiements effectués en 2023. Ces résultats sont fondés sur l'évaluation minutieuse par la Commission³⁰ des éléments de preuve fournis par les États membres pour justifier la réalisation des jalons et cibles, ainsi que sur les déclarations de gestion et les résumés des audits accompagnant chaque demande de paiement présentée et payée en 2023.

²⁸ 21 plans pour la reprise et la résilience sur 27. Fin 2023, 14 des 23 États membres qui avaient reçu le premier paiement depuis le début de la facilité pour la reprise et la résilience.

²⁹ Dix jalons et cibles en matière d'audit et de contrôle ont été ajoutés dans sept plans révisés pour la reprise et la résilience.

³⁰ Dans son évaluation, la Commission conserve une marge d'appréciation concernant un nombre limité de cas où des écarts minimaux liés aux montants, aux exigences formelles, au calendrier ou au contenu peuvent être acceptés.

Cette évaluation a permis de recenser un très faible nombre de jalons et cibles³¹ qui n'avaient pas été réalisés lors de la soumission des demandes de paiement et pour lesquels des suspensions de paiement ont été appliquées conformément à la méthode de suspension des paiements adoptée en février 2023³², pour un montant total de 890 millions d'EUR. Cette évaluation a été complétée par des audits sur place³³ une fois le paiement effectué.

L'ordonnateur délégué responsable a indiqué qu'il disposait d'une assurance raisonnable de la légalité et de la régularité des paiements effectués en 2023 au titre de la facilité pour la reprise et la résilience, sur la base des résultats des contrôles effectués. En outre, sur la base de critères clairement définis, la Commission a conclu que les 22 paiements effectués en 2023 étaient considérés comme présentant un faible niveau de risque d'erreur, et un paiement a été considéré comme présentant un niveau de risque moyen. En outre, en ce qui concerne la conformité de l'utilisation des fonds reçus avec l'ensemble des règles applicables et l'obligation de corriger les cas de fraude, de corruption, de conflit d'intérêts ou de manquement grave à une obligation découlant des accords de financement et de prêt, seul un État membre a été considéré comme présentant un niveau de risque élevé (pour ce qui est de la correction), mais comme le cas n'a pas été jugé significatif, aucune réserve n'a été émise. Tous les autres États membres ont été considérés comme présentant un niveau de risque moyen ou un niveau de risque faible.

Le régime de conditionnalité continue de contribuer à la bonne gestion financière et à la protection des intérêts financiers de l'UE

Depuis 2021, avec l'entrée en vigueur du règlement relatif à la conditionnalité³⁴, le budget de l'Union dispose d'un niveau de protection supplémentaire lorsque des violations des principes de l'état de droit portent atteinte ou risquent de porter atteinte aux intérêts financiers de l'UE d'une manière suffisamment directe. L'état de droit est l'une des valeurs fondatrices de l'UE et son respect est également essentiel à la bonne gestion financière du budget de l'UE et à l'utilisation efficace des fonds de l'Union. Le règlement relatif à la conditionnalité complète d'autres outils et procédures destinés à protéger le budget de l'UE, par exemple les vérifications et audits ou les corrections financières au titre des règles sectorielles, y compris ceux mis en place par le règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience³⁵ et par le règlement portant dispositions communes³⁶ régissant plusieurs fonds de l'UE, ou les enquêtes de l'Office européen de lutte antifraude.

Le règlement relatif à la conditionnalité permet à l'Union de prendre des mesures pour protéger son budget, par exemple en suspendant des paiements ou en procédant à des corrections financières. Lorsque les conditions qu'il fixe sont remplies, la Commission doit proposer au Conseil d'adopter des mesures appropriées et proportionnées à l'égard de l'État membre concerné. Le Conseil décide de

³¹ Sept jalons et cibles ont été évalués comme n'ayant pas été atteints de manière satisfaisante au moment du paiement dans trois demandes de paiement de quatre États membres: la Lituanie, la Roumanie et le Portugal.

³² Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil: La facilité pour la reprise et la résilience deux ans après son lancement – Un instrument unique au cœur de la transformation verte et numérique de l'UE, [COM\(2023\) 99 final](#).

³³ Pour les demandes de paiement présentées par six États membres différents.

³⁴ Règlement (UE, Euratom) 2020/2092 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union (JO L 433 du 22.12.2020, p. 1). <http://data.europa.eu/eli/reg/2020/2092/oj>

³⁵ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 1). <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>

³⁶ Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159). <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/1060/oj>

l'adoption des mesures à la majorité qualifiée. Si des mesures sont adoptées, seul l'État membre concerné devrait être affecté: les programmes pertinents de l'UE devraient continuer à être mis en œuvre. Les destinataires finaux et les bénéficiaires de financements de l'UE doivent être protégés et l'État membre est tenu comme avant de s'acquitter de ses obligations, y compris celle de payer les bénéficiaires finaux.

En 2023, la Commission européenne a surveillé en permanence la situation dans les 27 États membres et a également le suivi le cas de la Hongrie. En 2022, la mise en œuvre du règlement relatif à la conditionnalité a conduit à l'adoption de la première décision d'exécution du Conseil contenant des mesures visant à protéger le budget de l'UE contre les violations des principes de l'état de droit en Hongrie. Le Conseil a décidé de suspendre 55 % des engagements au titre de trois programmes de la politique de cohésion, ce qui correspond à environ 6,3 milliards d'EUR pour la période 2021-2027. Le Conseil a également interdit de conclure de nouveaux engagements juridiques avec des fiducies d'intérêt public et les entités que celles-ci détiennent au titre de tout programme de l'UE géré directement ou indirectement par la Commission, compte tenu des risques de conflits d'intérêts à l'égard de ces fiducies et entités. Au cours de la procédure, la Hongrie s'est engagée à adopter un certain nombre de mesures correctives. Cependant, à la lumière de l'évaluation de la Commission, le Conseil a estimé que les mesures correctives notifiées par la Hongrie, considérées dans leur ensemble, telles qu'elles ont été adoptées et compte tenu de leurs détails et de l'incertitude qui en découle quant à leur application dans la pratique, ne mettaient pas un terme aux violations recensées des principes de l'état de droit. En décembre 2023, conformément au règlement relatif à la conditionnalité, la Commission a réévalué la situation en Hongrie et a conclu que les mesures de protection adoptées par le Conseil devaient être maintenues³⁷.

Dans le cadre d'une procédure au titre du règlement portant dispositions communes, la Commission avait précédemment considéré que la Hongrie ne remplissait pas la condition favorisant horizontale relative à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en raison de plusieurs inquiétudes, notamment à l'endroit de l'indépendance de la justice. Par conséquent, la Commission a bloqué le remboursement des dépenses au titre du règlement portant dispositions communes. En 2023, après un certain nombre d'échanges avec le gouvernement hongrois et une évaluation approfondie, la Commission a estimé que la Hongrie avait pris des mesures suffisantes pour considérer que la condition favorisant horizontale relative à la charte était remplie concernant les questions relatives à l'indépendance de la justice. À la suite de cette décision, une partie des fonds relevant du règlement portant dispositions communes a été débloquée. Une partie du financement n'est toujours pas remboursable, car d'autres questions relevant de la condition favorisant horizontale relative à la charte des droits fondamentaux et des conditions favorisant thématiques n'ont toujours pas été réglées.

Conclusion sur le bilan en matière de gestion

Dans un contexte de défis sans précédent, la poursuite d'une coopération étroite entre la Commission et les colégislateurs reste essentielle. Comme ce fut le cas pour la pandémie, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a rendu nécessaire et justifiée une réaction forte au niveau de l'UE, dans la perspective d'apporter une valeur ajoutée par rapport aux réactions nationales, et à condition qu'elle soit bien coordonnée.

La Commission veille à ce que le budget de l'UE soit au service des citoyens. Grâce aux outils efficaces qui sont en place et à une gestion proactive du budget de l'UE, la Commission a été en mesure de réaliser ses objectifs stratégiques et de relever de multiples défis imprévus. Elle a offert à ses bénéficiaires, à ses partenaires chargés de la mise en œuvre et aux États membres la flexibilité nécessaire, tout en garantissant une gestion financière saine et en maintenant un niveau approprié d'assurance quant à la gestion du budget de l'UE.

³⁷ Décision de la Commission du 13.12.2023 concernant la réévaluation, à l'initiative de la Commission, du respect des conditions prévues à l'article 4 du règlement (UE, Euratom) 2020/2092 à la suite de la décision d'exécution (UE) 2022/2506 du Conseil du 15 décembre 2022 concernant la Hongrie, [C\(2023\) 8999 final](#).

Tous les ordonnateurs délégués ont fourni une assurance raisonnable, assortie de réserves s'il y avait lieu. Les rapports annuels d'activité démontrent que tous les services de la Commission ont mis en place des systèmes de contrôle interne solides et fournissent des éléments attestant les mesures prises pour améliorer le rapport coût-efficacité, simplifier davantage les règles et protéger adéquatement le budget de la fraude, des erreurs et des irrégularités.

Dans son opinion globale, l'auditrice interne a considéré qu'en 2023, la Commission avait mis en place des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne qui, dans leur ensemble, sont appropriées pour donner une assurance raisonnable sur la réalisation de ses objectifs financiers, à l'exception des domaines pour lesquels des réserves ont été émises dans les déclarations d'assurance.

Sur la base des assurances et des réserves formulées dans les rapports annuels d'activité, et compte tenu de l'avis de l'auditrice interne, le collège des commissaires adopte le présent Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE – Exercice 2023 et assume la responsabilité politique générale de la gestion du budget de l'UE.

Comment prendre contact avec l'Union européenne?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche en ligne, visitez la page suivante: european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr.

Par téléphone ou par écrit

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels);
- au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- en utilisant le formulaire suivant: https://european-union.europa.eu/contact-eu/write-us_fr.

Comment trouver des informations sur l'Union européenne?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa (https://european-union.europa.eu/index_fr).

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez consulter ou commander ces publications à l'adresse suivante: op.europa.eu/fr/publications. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre de documentation local (https://european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1951 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex (eur-lex.europa.eu).

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail data.europa.eu donne accès à des jeux de données ouvertes provenant des institutions, organes et agences de l'UE. Ces données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non. Le portail donne également accès à une multitude de jeux de données des pays européens.

